



Un cessionnaire peut il revendre des droits d'auteur?

Par **Patrice FM**, le **31/01/2018** à **21:07**

Bonjour, je suis illustrateur et je m'apprête à céder à une personne mes droits d'auteur sur une banque d'images en exclusivité et pour un temps donné (10 ou 20 ans). J'aimerais savoir si cette personne, donc "cessionnaire" peut revendre à une autre personne ou à une société, tout ou partie de ses droits acquis, et si oui sous quelle forme? Facture? Contrat de cession? Contrat de licence? Il me semble que seul un auteur peut établir un contrat de cession de droits d'auteur. Le cessionnaire est il tenu de me renseigner sur cette vente et du prix? (Droit moral de suite...) Merci d'avance de m'aider.